

SOMMAIRE

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable	3
<i>1 – Vers un équilibre spatial de l'urbanisation</i>	4
<i>2 – Une centralité à conforter et des liaisons inter-quartiers à affirmer</i>	5
<i>3 – Une entrée de ville à requalifier</i>	6
<i>4 – Un environnement naturel à préserver et valoriser</i>	7
Carte des orientations du P.A.D.D.	8

COMMUNE DE LA RIVIERE-DE-CORPS

LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune de La Rivière-de-Corps se compose d'une partie est urbanisée et d'une partie ouest et sud-ouest à caractère encore naturel et agricole. Commune rurale à l'origine, elle a connu une forte progression de sa population et s'est développée rapidement du fait de sa proximité immédiate de la ville-centre. Avec environ 3000 habitants actuellement, La Rivière-de-Corps se présente comme une commune résidentielle, dotée d'un cadre de vie agréable et d'un centre-bourg attractif, et située aux portes de l'agglomération.

Aujourd'hui, l'enjeu pour La Rivière-de-Corps est de **conforter son attractivité et la qualité de son cadre de vie en valorisant ses spécificités, notamment paysagères.**

- 1. Vers un équilibre spatial de l'urbanisation**
- 2. Une centralité à conforter et des liaisons inter-quartiers à affirmer**
- 3. Une entrée de ville à requalifier**
- 4. Un environnement naturel à préserver et valoriser**

A travers les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**¹, la commune expose ses intentions pour les années à venir :

- Poursuivre le développement urbain tout en le maîtrisant, en privilégiant l'urbanisation sur les sites les plus appropriés et en renforçant la cohérence globale de la ville,
- Valoriser l'environnement quotidien et la qualité du cadre de vie des habitants, à travers l'affirmation des pôles de vie, le développement des liaisons et l'amélioration des déplacements,
- Assurer la requalification de l'entrée de ville, pour la création d'espaces économiques de qualité intégrés à la construction de l'entrée d'agglomération,
- Protéger et valoriser les espaces naturels et les paysages qui forgent l'identité communale, notamment la vallée des Viennes.

¹ Le développement durable vise à assurer le développement économique, social et environnemental sans compromettre l'avenir.

1 – VERS UN EQUILIBRE SPATIAL DE L'URBANISATION

Réorienter le développement urbain Préserver le patrimoine rural

Réorienter le développement urbain

- **Limiter l'étalement urbain**

Un des objectifs de la commune est de **réorienter l'urbanisation vers le centre du bourg**, en continuité des espaces déjà construits, et d'éviter ainsi le mitage progressif des espaces agricoles. La municipalité souhaite **limiter les extensions au sud** du territoire communal, le développement de l'urbanisation à plus long terme étant plutôt envisagé vers l'ouest.

Il s'agit également de **limiter les extensions urbaines à l'extrême sud-est** de la commune, en permettant l'aménagement d'un espace de loisirs de dimension intercommunale **le long de la Rocade**. Cette zone de transition permettra de réduire les nuisances liées à l'infrastructure pour les habitants des futures zones d'habitat à proximité, tout en offrant de nouveaux espaces sportifs et de détente et de nouveaux équipements publics.

- **Favoriser l'urbanisation sur des sites privilégiés**

La priorité sera donnée à l'**urbanisation des espaces libres** situés dans le tissu urbanisé et jouant un **rôle important dans la composition urbaine** de la commune. Les secteurs identifiés sont en effet situés à la jonction de divers lotissements existants et du centre-bourg. L'objectif est de "recoudre la ville" en profitant des équipements existants (voirie et réseaux).

Enfin, la commune souhaite **rééquilibrer le développement urbain de part et**

d'autre de la vallée de la Vienne. Il s'agit de densifier la rive gauche par l'urbanisation des espaces libres à l'intérieur du tissu existant, et de maîtriser le développement de la rive droite. Il conviendra notamment d'assurer la cohérence avec le projet d'urbanisation du secteur d'Echenilly sur le territoire de la commune de Saint-André-les-Vergers.

Proposer une offre d'habitat diversifiée

- **Privilégier un habitat varié dans les nouvelles opérations**

La commune souhaite à l'avenir **développer l'offre de logements locatifs** afin de répondre aux différentes attentes en matière d'habitat et d'accès au logement. L'objectif est aussi de diversifier le parc de logements de La Rivière-de-Corps.

Préserver le patrimoine rural

- **Préserver les fermes isolées**

Afin de maintenir l'identité du patrimoine local et les spécificités du bâti traditionnel, l'objet est de **protéger les fermes** caractéristiques qui présentent une architecture traditionnelle champenoise.

En outre, la commune souhaite **maintenir les interstices agricoles qui entourent les fermes et hameaux isolés**. Ces halos naturels non construits autour des fermes constituent en effet des espaces de respiration mettant en valeur le patrimoine local. Ils seront donc préservés dans la mesure du possible.

2 – UNE CENTRALITE A CONFORTER ET DES LIAISONS INTER-QUARTIERS A AFFIRMER

Confirmer les pôles de vie
Développer les liaisons dans la ville
Marquer les entrées de la commune

Confirmer les pôles de vie

- Conforter le centre-bourg

L'objet est de **renforcer la centralité** de la commune en préservant les commerces et les équipements publics en centre-bourg. Des aménagements d'**espaces publics** et des actions de **mise en valeur paysagère** permettront en outre de **mieux identifier l'entité centrale**. Ainsi, la commune projette d'améliorer la traversée du centre et les circulations, notamment piétonnes, de valoriser les axes qui donnent à voir la Vienne (Allée forestière et Rue Victor Hugo), de mettre en valeur la présence de la chapelle...

- Favoriser la création d'un pôle complémentaire

Il s'agit de **permettre l'émergence d'un petit pôle de vie en rive droite** de la vallée de la Vienne, regroupant commerces et services de proximité dans la cadre du développement de nouvelles zones d'habitat.

La commune souhaite en effet assurer un **développement urbain intercommunal**, en cohérence avec les projets d'urbanisation de Saint-André-les-Vergers. Afin de répondre aux besoins des futurs habitants, une **nouvelle offre de services et d'équipements** est ainsi envisagée pour desservir les secteurs en développement.

Développer les liaisons dans la ville

- Requalifier les rues principales

Afin de décourager le trafic de transit et de désengorger le centre-bourg, certaines voies pourront être réaménagées. Les deux rues bordant la Vienne pourront faire

l'objet d'**actions de requalification** visant à révéler l'**ambiance paysagère de la vallée**.

Il s'agit également de **favoriser la continuité du réseau routier et le raccordement aux voies existantes**, afin de diffuser la circulation sur l'ensemble des axes en évitant les points d'étranglement et en protégeant les secteurs résidentiels.

Enfin, il convient de **favoriser la vie locale et les différents modes de déplacements**, en favorisant l'intégration des circulations douces dans le réseau routier existant et à venir.

- Développer les circulations douces

Le **développement des liaisons piétonnes, cyclistes et équestres** pourra être favorisé **entre les différents sites de la commune**, grâce à la réalisation d'aménagements spécifiques.

Il conviendra notamment de relier la vallée des Viennes aux principaux équipements ainsi qu'au centre-bourg.

Des liaisons douces pourront également être développées en direction de l'espace agricole, afin de répondre aux attentes des habitants en matière de promenade et de randonnée.

Enfin, la commune souhaite **assurer** au mieux la **continuité des cheminements** vers les communes limitrophes, notamment en direction de Sainte-Savine (vers le Parc du Grand Troyes et le lycée) et de Saint-André-les-Vergers/Echenilly.

Marquer les entrées de la commune

Les entrées dans le bourg pourront être matérialisées et valorisées de manière à **affirmer l'identité communale dans le contexte d'agglomération**.

3 – UNE ENTREE DE VILLE A REQUALIFIER

Favoriser le développement de l'activité économique au sein d'une entrée de ville de qualité

La construction du paysage d'entrée d'agglomération

Favoriser le développement de l'activité économique au sein d'une entrée de ville de qualité

- **Vers l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire communal**

Le développement du Parc du Grand Troyes (parc d'activités ouest), situé sur les territoires de Sainte-Savine, La Rivière-de-Corps et Torvilliers, permettra de **renforcer l'activité économique en présence sur la commune**, en prolongement de la zone d'activité artisanale située au lieu-dit La queue de la Pelle.

A travers le développement de cette nouvelle zone économique, la commune souhaite notamment **favoriser la création de nouveaux emplois**. L'objet est de concevoir l'accueil de nouvelles entreprises au sein d'un **espace de qualité intégré** au développement d'une entrée de ville à vocation économique à l'échelle intercommunale.

La dimension commerciale, artisanale et de services sera notamment favorisée la long de la RN2060.

- **Un site d'implantation de qualité**

L'intégration du parc d'activité sera privilégiée à travers un **aménagement paysager** prenant en compte les spécificités du site. Il s'agit de **créer un cadre de travail attractif** pour les futurs actifs tout en leur assurant un accès facilité aux services, commerces et fonctionnalités de proximité.

La construction du paysage d'entrée d'agglomération

- **Construire la vitrine de l'agglomération**

Le développement de ce parc d'activité entre dans le cadre de la construction globale du paysage de l'entrée ouest de l'agglomération troyenne.

Les enjeux visent à **maintenir les vues ville-campagne**, à **travailler la qualité de la frange** du parc d'activité ainsi que sa perception depuis la RN 2060. L'objet est notamment de **privilégier la construction d'un paysage urbain** en entrée de ville.

- **Le renforcement du caractère urbain à travers le développement de l'habitat**

La volonté est de conforter, de **renforcer l'ambiance urbaine** après le passage de la zone d'activité artisanale de La queue de la Pelle, en marquant l'entrée véritable dans la ville. Ainsi, la commune souhaite **permettre le développement d'un secteur d'habitat** sur cette séquence afin de conforter la présence de constructions d'habitations de part et d'autre de la RN2060 et d'homogénéiser le caractère de la voie.

4 – UN ENVIRONNEMENT NATUREL A PRESERVER ET VALORISER

Mettre en valeur l'unité naturelle de la vallée des Viennes

Préserver le paysage agricole ribocortin

Prendre en compte les risques

Mettre en valeur l'unité naturelle de la vallée des Viennes

- Intégrer l'urbanisation dans l'unité de la vallée

Afin de **préserv**er le caractère paysager et aéré du site tout en valorisant la présence de la vallée dans le tissu urbain, des **règles de densité** et de morphologie urbaines seront édictées de manière à encadrer l'implantation des constructions sur les franges immédiates de la coulée verte.

- Préserver les particularités du site

La vallée des Viennes constitue un **milieu naturel de qualité à protéger**, au moyen d'une zone de protection spécifique.

Il s'agit également de préserver et de renforcer le caractère boisé et naturel des berges, en **protégeant la continuité de la ripisylve** le long du ruisseau.

Enfin, il convient de **protéger la diversité** de ce milieu naturel en préservant ses diverses composantes paysagères, à travers le **maintien d'activités liées au maraîchage ou au jardinage**, la **mise en valeurs des espaces de loisirs** dans l'esprit de l'entité paysagère, le **maintien et la création de cheminements et d'accès** au site en relation avec le reste du bourg... La commune souhaite en effet ouvrir la vallée sur ses franges urbaines, à travers la matérialisation de portes d'entrées sur le site et l'aménagement de chemins linéaires et traversants.

- Mettre en place un projet d'aménagement intercommunal

Afin de valoriser la présence de ce "poumon vert" au cœur de l'agglomération troyenne, un **projet global intercommunal** vise à aménager le site et sa traversée. Des cheminements sont notamment prévus afin d'assurer une **continuité de liaison** le long de la vallée.

Préserver le paysage agricole ribocortin

Il conviendra dans le P.L.U. de prendre en compte le devenir de l'agriculture, notamment par la **préservation des espaces agricoles** qui structurent le paysage ribocortin.

Les coupures agricoles jouent en effet un rôle paysager important en tant qu'espaces de respiration et d'ouverture visuelle entre les unités construites.

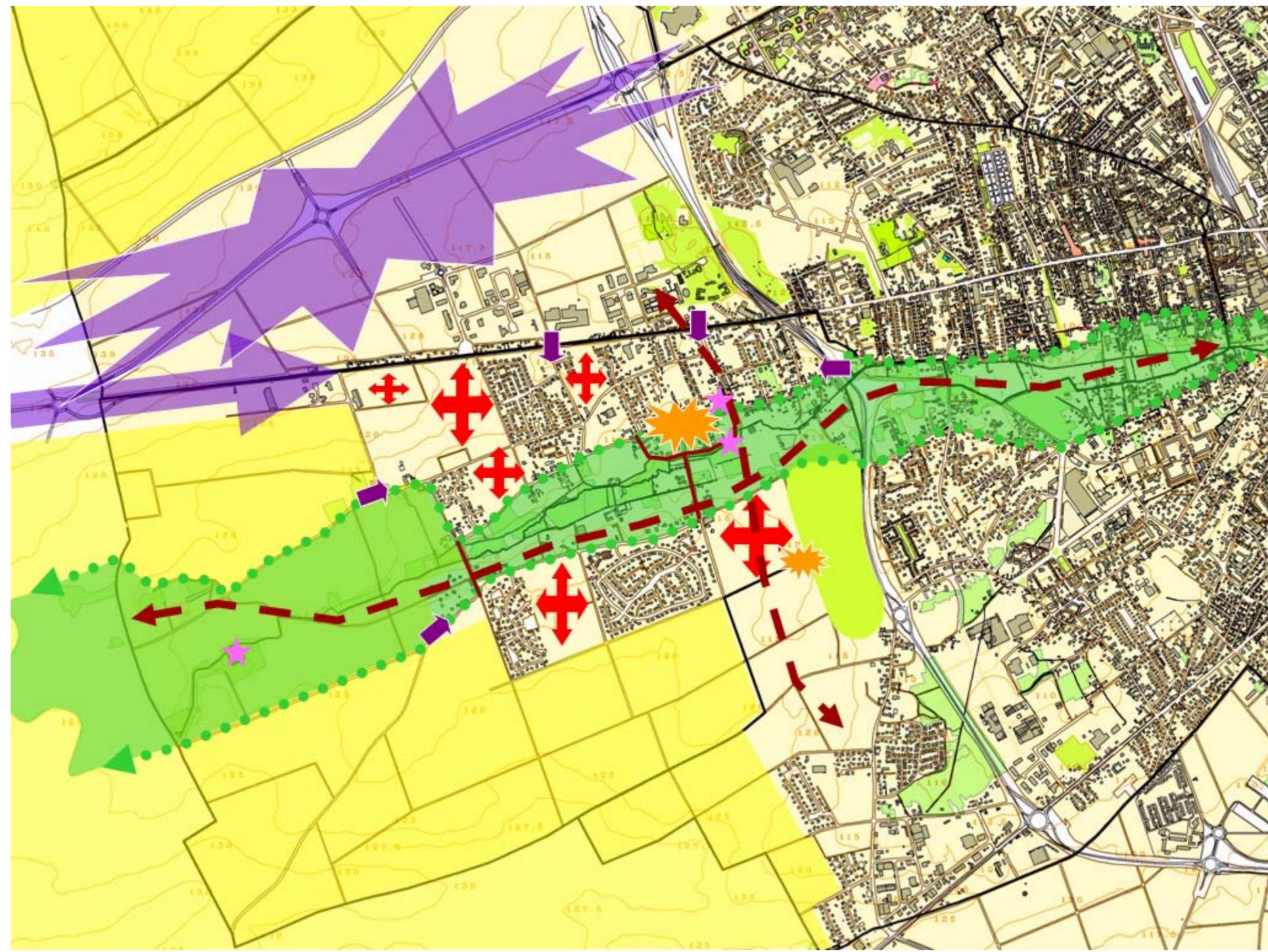
Enfin, il conviendra de **protéger les éléments arborés ponctuels** existants au sein de ce paysage.

Prendre en compte les risques

- Prendre en compte les risques naturels

La commune souhaite renforcer la prise en compte des risques dans le P.L.U., et **protéger les habitants** contre les risques naturels liés notamment aux remontées de nappe. Les orientations d'urbanisme visent une meilleure information et protection de la population.

Carte des orientations du P.A.D.D.



LÉGENDE

- préservation des espaces agricoles, territoire d'économie rurale, avec protection des arbres et bois existants
- préservation de la vallée des Viennes, territoire de projets paysagers, avec respect du caractère aéré de l'urbanisation
- espace de transition entre la vallée des Viennes et le territoire communal, lieu de projet d'aménagement des routes
- espace de loisirs à vocation communale et intercommunale, espace « tampon » entre la Rocade et le territoire urbain
- site d'urbanisation future, lieu de projet d'urbanisation d'ensemble
- patrimoine bâti et paysager rural à préserver et à mettre en valeur
- secteur économique à construire avec l'entrée d'agglomération de la RN2060
- rue existante à renforcer dans son rôle de liaison à travers ou vers la vallée des Viennes
- principe de liaison intercommunale intégrant les circulations douces
- porte d'entrée dans la commune à marquer davantage
- pôle de vie et centralité à affirmer, lieu de projet urbain et paysager révélant l'unité paysagère de la vallée des Viennes
- pôle complémentaire de proximité à créer dans le cadre du développement des secteurs d'habitat en continuité d'Echenilly